

les impétrants eurent fait une soumission qu'ils prétendaient, non sans droit, avoir été abrogée par la loi du Concordat. (45)

La supplique eut l'effet escompté, et Joseph-Zacharie put officiellement réintégrer la cure de Moutfort

Wellenstein était un prêtre aux conceptions austères. Il déshérita une de ses nièces – une des filles du conseiller de la Fontaine – parce que la jeune fille, en un moment de juvénile pétulance, avait déclaré qu'elle ne niait pas l'existence de l'enfer, mais qu'elle le croyait vide. C'est ainsi que la fortune de Joseph-Zacharie resta à Moutfort. (44)

A la page 63 du fasc. VII nous avons exprimé notre étonnement que le conseiller Théodore-Ignace de la Fontaine, beau-frère de Joseph-Zacharie Wellenstein, eût acheté des biens d'église confisqués par la République. A ce sujet notre ami Jean de la Fontaine nous fait remarquer que tous les objets du culte acquis par son trisaïeul ont été remis en cadeau ou aux frères Wellenstein, curés à Moutfort et à Stadtbredimus, ou à la Congrégation de Ste-Sophie, dont une soeur de Madame de la Fontaine était mère supérieure. Quant aux 50 ha de terres que Joseph-Zacharie Wellenstein légua à la fabrique d'église de Moutfort, M. Jean de la Fontaine assure qu'elles sont encore les meilleures terres de toute la contrée.

Le curé Wellenstein décéda en la cure de Moutfort le 8. 3. 1828 (47)



Le presbytère de Moutfort

L'épithaphe de sa tombe, qui renfermait également les restes de sa mère, avait la teneur suivante:

Hic jacet
 Sub primo lapide sepultus
 Zacharias Josephus Wellenstein
 Per 46 annos pastor in Moutfort